

**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
2/6/2022
Procuration**

**à remplir et à renvoyer à l'ASTRAC avant le 30 mai 2022
de préférence par mail : secretariat@astrac.be
ou par courrier: rue du Couvent, 4 à 6810 Jamoigne**

ASSEMBLEE GENERALE de l'ASTRAC du 2 juin 2022

Je soussigné(e), , membre de l'ASTRAC,
déclare donner procuration à , également membre
de l'ASTRAC, pour me représenter lors de la réunion de l'Assemblée générale du 2 juin 2022.

Fait à....., le/...../2022

(Signature de la personne précédée de la mention « Bon pour pouvoir »)



Réseau des professionnels en Centres culturels asbl
rue du Couvent, 4 B-6810 JAMOIGNE
www.astrac.be
n° d'entreprise : 0447.235.722
Compte bancaire : BE41 0682 1353 4110